



Cheminée EXCELPellet Garantie à vie limitée

ICC garantit ses composants de cheminée EXCELPellet contre toute défaillance fonctionnelle résultant de défauts du matériel ou de fabrication pour aussi longtemps que le propriétaire original possède la cheminée. Cette garantie assure le remplacement des composants de cheminée, y compris le joint, qui s'avèreraient défectueux, suite à une utilisation normale avec des appareils résidentiels. Cette garantie ne couvre pas les dommages de fumée ou les dommages causés au bâtiment par les feux de cheminée ou l'usage abusif du produit.

Selon les dispositions de la présente garantie, aucune réclamation ne sera honorée à moins que ICC ne soit avisée d'une réclamation éventuelle et que ICC n'ait l'occasion, avant le remplacement, d'envoyer un de ses agents examiner la cheminée au préalable.

ICC ne sera responsable que des réparations ou du remplacement de toute cheminée qui s'avèrera défectueuse, selon les dispositions de la présente garantie. En aucun cas, ICC ne pourra être tenue responsable de quelque dommage que ce soit, accidentel et subséquent, causé par des défauts du système de cheminée EXCELPellet.

Durant les cinq premières années de la garantie, ICC réparera ou remplacera sans frais les longueurs défectueuses de la cheminée. Pour le reste de la période de la garantie, ICC remplacera des longueurs de cheminée à 50 % du prix de détail courant au moment de la réclamation. Le joint d'étanchéité est assorti d'une garantie à vie.

ICC n'assumera aucune responsabilité pour les frais de main-d'œuvre de quelque nature que ce soit, requis pour l'enlèvement ou au remplacement d'un système de cheminée EXCELPellet, remplacé selon les dispositions de la présente garantie.

Cette cheminée est conçue pour évacuer les gaz de combustion des appareils de chauffage à granules combustibles résidentiels (poêles à granules de bois et de produits d'agriculture), des appareils au gaz naturel, au propane et au combustible liquide. Elle est conçue pour fonctionner à une température continue de 300° C (572° F) ou moins. La cheminée EXCELPellet n'est pas conçue pour l'utilisation d'appareils qui condensent à l'huile ou au gaz. La présente garantie sera nulle et non avenue si la cheminée est utilisée à une fin à laquelle elle n'est pas destinée.

Le système de cheminée EXCELPellet doit être installé conformément aux directives d'installation incluses avec chaque système, au moment de l'achat. Si vous n'avez pas reçu un exemplaire de la notice d'installation, elle vous sera offerte gratuitement sur demande. La présente garantie est nulle et non avenue si la cheminée n'est pas installée conformément aux directives d'installation.

La présente garantie ne peut pas être prolongée ou modifiée par nos agents ou représentants. Cette garantie a préséance sur toute autre garantie de quelque nature que ce soit.